

## Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire

Délibération n°17-10-B

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)  
M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)  
M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)  
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)  
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)  
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)  
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)  
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges)  
M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole)  
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)  
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)  
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique)  
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)  
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)  
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)  
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR  
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD  
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE  
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE  
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON  
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER  
M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON  
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO  
Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON  
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET  
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

- vu la sollicitation du Conseil départemental du Maine-et-Loire en date du 17 octobre 2016 pour le portage d'une étude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne,

**décide**

### **Article un**

De donner son accord, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires, au portage par l'Etablissement d'une étude de restauration de la continuité écologique au droit des 8 ouvrages hydrauliques situés sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire, pour un montant total de 109 000 € TTC incluant une prestation d'un coût évalué à 97 000 € et les frais de personnels pour piloter l'action (23 % ETP) estimés à 12 000 € TTC.

### **Article deux**

D'autoriser le Président à solliciter pour cette action des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Pays de la Loire et du Département du Maine-et-Loire.

### **Article trois**

D'autoriser le Président à engager la consultation et à signer le marché correspondant, en application du code des marchés publics.

### **Article quatre**

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes et à imputer cette dépense au service analytique 4006 « restauration des milieux naturels et continuité écologique ».

**Le Président  
de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission  
à la préfecture : **23 FEV. 2017**

Date d'affichage : **24 FEV. 2017**

Certifié exécutoire :

  
**Le directeur général des services  
Jean-Claude EUDE**



**N° 0134**